



Résiliation contrat d'infirmière militaire

Par **dmdp**, le **16/01/2008** à **10:35**

Bonjour,

je souhaite résilier mon contrat de sous-officier infirmier des forces qui se termine normalement en 2013. Je suis sortie d'école en novembre 2007 après avoir obtenu mon D.E. d'infirmière.

Je souhaite quitter l'armée pour de multiples raisons : le travail ne me convient pas, mon compagnon et futur mari ne peut me suivre dans mon affectation du fait d'obligations professionnelles et familiales, je suis donc en célibataire géographique, de plus enceinte de 3 mois et je ne pense pas pouvoir être mutable avant un moment. Je cherche à avoir les coordonnées d'un avocat qui soit spécialisé dans ce domaine, car pour le moment je n'obtiens rien au niveau de ma hiérarchie.

Merci d'avance

Par **idemitha**, le **20/02/2008** à **11:26**

Bonjour, je suis comme vous ide militaire essayant de quitter mon employeur pour de multiples raisons, j'ai dans un premier temps demander un détachement, il n'a pas été accepté, (je ne rentrerais pas dans les détails), par contre il m'a été dit, vous pouvez démissionner, ce que je fais, justement ce matin il m'a été dit qu'il y a une marche à suivre pour résilier, que cela ne se fait pas par un compte-rendu, (j'avais envoyé un compte-rendu) je vais recevoir par la poste la marche à suivre, (je suis actuellement en AT), voilà si toutefois la marche à suivre et le modèle de lettre vous intéresse, tenez-moi informer, (la seule différence avec vous apparemment, c'est que vous avez fait les études payées par l'armée, pas moi, j'ai signé cinq ans et je souhaite partir au bout de 3 ans 1/2), mais au final le problème est le même, bon courage. idemitha.

Par **xorlesherif**, le **17/03/2008** à **21:20**

meme question comment casser ce contrat alors que je dois encore deux ans??????merci

Par **fannie**, le **05/07/2008** à **23:14**

bonjour , je suis dans la meme situation que vous . je tente de rompre un contrat alors qu'il me reste plus de 3 ans , en plus j'ai signé en 3 eme année d'etudes , ils m'ont payé une année de salaire d'aide soignante . je me suis rendu ecompte que l'armee c'est pas pour moi d'autant plus que mon ami change d'emploi , on doit demenager dans le sud . j'ai tenter une demande de mutation , refusée .. on m'a prevenue que le demande de rupture de contrat me sera aussi refusée !!! seule solution demander une audience exceptionnelle avec le directeur des ressources humaines à la DCSSA . il faut faire un courrier par voie hiérarchique .. sauf que la hiérarchie peut nous la refuser !! ils nous mettent des batons dans les roues!!! apparemment on m'a dit qu'on ne peut rompre que pour une inaptitude type 3 ou 4 !!!! je trouve ça inadmissible de devoir se faire reformer pour des raisons psy !!!!! en meme temps si je dois rester encore 3 ans ici , je vais peter un plomb !! alors je crois qu'il faut s'armer de courage et perseverer !!!!courage à tous !!! teenz moi au courant si vous avez d'autres infos !!!
bye !!

Par **sabi04**, le **24/10/2008** à **14:34**

Bonjour,

j'ai vu que tu voulais rompre ton contrat MITHA et que tu étais sorti de l'EPPA en novembre 2007. Si tu as trouvé une solution, est ce que tu peux me joindre car moi je sors de l'EPPA en novembre 2008 et je serais donc intéressée par une solution.

Merci par avance

Par **charliebigpotatoe**, le **21/06/2009** à **12:12**

bonjour à tous,

je suis tombé sur ce sujet par hasard, et j'espère que quelqu'un pourra me répondre.
Je suis dans une situation similaire, j'ai signé un contrat en decembre, ma période probatoire est terminée, et je voudrais resilier mon contrat.
Quelqu'un ici a t il pu trouver une solution?
Je n'ai pour ma part aucun financement (pas d'eppa , ni de pré recrutement), je ne leur dois donc rien.
comment faire pour demissionner sans avoir à faire des pieds et des mains?!
merci d'avance pr vos reponses...

Par **lolo6641**, le **21/03/2010** à **20:25**

bonsoir, avez vous trouvez une solution car je pense devoir faire pareil, car il parait que je vais devoirs signer pour 8 ans APRES le DE, alors que les ancien contrat c'est 5ans. et moi je veux retourner en normandieeee :-(

Par **deprimé**, le **07/04/2010** à **22:41**

Je suis aussi dans le meme cas, sortit de l EPPA il n y a pas longtemps je souhaite quitté l'armée avant la fin de mon lien: je ne supporte plus ces c.... .

Si vous pouvez partager vos experiences.